



**COMMUNIQUÉ**  
Paris, le 04/02/2025

## **VOIE DE COVOITURAGE SUR LE PÉRIPHÉRIQUE : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » EXIGE UNE CLAUSE DE REVOYURE EN JUIN.**

**Ce lundi 3 février 2025, la Mairie de Paris a annoncé la mise en place, dès le 3 mars prochain, d'une voie réservée au covoiturage sur le boulevard périphérique. « 40 millions d'automobilistes » estime que cette mesure sera défavorable à de très nombreux usagers. L'association demande la mise en place d'une clause de revoyure à la fin du mois de juin et l'arrêt de l'expérimentation en cas d'aggravation de la congestion routière sur l'axe.**

### **Un accès à la voie de covoiturage soumis à de nombreuses conditions**

Après la réduction de la vitesse à 50 km/h, la Mairie de Paris instaure une nouvelle mesure sur le périphérique parisien pour le 3 mars 2025 : une voie de covoiturage occupera désormais la voie de gauche du boulevard. Cette « voie réservée » sera effective du lundi au vendredi, de 7h00 à 10h20 et de 16h00 à 20h00. Seulement certains automobilistes seront autorisés à circuler sur celle-ci, notamment les véhicules occupés par au moins 2 personnes (excepté les poids lourds de plus de 3,5 t), les transports en commun, les taxis, les véhicules d'intérêt général prioritaire et enfin les VTC transportant au moins un client. Par ailleurs, des portions d'autoroutes telles que l'A1 et l'A13 seront concernées.

### **Une courte phase pédagogique, puis une amende de 135 €**

Du 3 mars au 1<sup>er</sup> mai 2025, une phase pédagogique sera en vigueur. Au-delà de cette date, les contrôles seront renforcés et les infractions seront sanctionnées par une amende de 135 €. La vidéo-verbalisation, assistée par ordinateur et assurée par les agents assermentés, permettra de vérifier le type de véhicule, le nombre de passagers à bord, et de lire les plaques d'immatriculation.

### **« 40 millions d'automobilistes » demande une clause de revoyure**

Cette voie de covoiturage, déjà installée lors des Jeux Olympiques 2024, sera à nouveau expérimentée pour une durée de 5 ans.

« Une mesure expérimentale mise en place pour 5 ans ? Franchement, ça ressemble davantage à une mesure définitive qu'à une véritable expérimentation... C'est une mesure de plus que Paris adopte contre les automobilistes. Il y a eu la ZTL, l'abaissement de la vitesse à 50 km/h sur le Périph', et maintenant les voies dédiées... ça ne s'arrête jamais ! », s'agace Philippe Nozière, président de « 40 millions d'automobilistes ».

C'est pourquoi l'association demande la mise en place d'une clause de revoyure, dès la fin du mois de juin. « Si cette mesure s'avère efficace pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et les embouteillages, elle pourra être maintenue. Dans le cas contraire, la voie de covoiturage doit

prendre fin dès le mois de juillet. Il est inacceptable de brimer plus d'un million d'automobilistes inutilement », estime Pierre Chasseray, délégué général de l'association.

« 40 millions d'automobilistes » appelle également le Ministre l'Intérieur Bruno Retailleau et le Ministre des Transports Philippe Tabarot à se saisir du dossier pour que la compétence de la gestion du boulevard périphérique soit transférée à la Région ou à l'Etat.



**CONTACTS  
PRESSE :**

**Victorine Duval**  
🌐 [presse@40ma.net](mailto:presse@40ma.net)  
☎ 06 10 07 48 26

**Pierre Chasseray**  
☎ 07 78 21 24 47

 [www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)

 @40MA - 40 Millions d'Automobilistes  
@PChasseray - Délégué Général

 @40millionsdautomobilistes51

---

➔ **À propos de "40 millions d'automobilistes" :** "40 millions d'automobilistes" est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver ce facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.